



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFET DU LOIRET**

**CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
PRINCIPAL 2<sup>è</sup> CLASSE**

**SESSION 2017**

**ÉPREUVE N°1**

Épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

(Durée 1h30 - coefficient : 3)

**IMPORTANT**

**IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT  
APPARAÎTRE SUR LA COPIE,  
SUR LES INTERCALAIRES ET SUR LES PAGES DU SUJET.**

**ECRIRE A L'ENCRE BLEUE OU NOIRE EXCLUSIVEMENT.**

Ce dossier comprend 3 pages y compris celle - ci.

## **PREVENTION DE LA RADICALISATION : L'ETAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

### **MAIN DANS LA MAIN**

Les premières rencontres nationales dédiées à la prévention de la radicalisation se sont tenues le 24 octobre dernier, à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris. Elles ont réuni les services de l'État et les collectivités territoriales en présence de Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur et de Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Le Premier ministre, Manuel Valls, qui a clôturé les échanges a annoncé que « plus de 100 millions seront consacrés, sur trois ans, à la lutte contre la radicalisation ». L'État soutient financièrement les actions initiées par les collectivités territoriales contre la radicalisation, via le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), abondé de 40 millions d'euros, en mai 2016.

Ces journées concrétisent un engagement du Gouvernement, pris lors de la présentation du plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme, en mai dernier. Elles ont permis aux représentants de l'État, aux élus, aux acteurs du monde associatif et aux universitaires de rapprocher leurs compétences, d'échanger sur les bonnes pratiques et sur les expériences positives menées dans les territoires.

Face à un niveau de menace terroriste élevé, le Premier ministre a annoncé la « nécessité de doubler les capacités de prise en charge d'ici fin 2017 ». Il a, en outre, souligné l'importance du travail partenarial, tout en veillant à maintenir l'équilibre entre les responsabilités de chacun.

La question de la radicalisation a été abordée avec pragmatisme, dans toute sa complexité et dans toutes ces dimensions :

- la détection et le signalement de situations problématiques ;
- la structuration d'un réseau de prise en charge ;
- la mise en place d'une action locale partenariale ;
- l'élaboration d'un contre-discours face aux discours de haine diffusés sur Internet.

### **UN PILOTAGE OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL**

Depuis deux ans, l'État a profondément modifié son approche de la prévention et du traitement de la radicalisation. Le pilotage opérationnel de cette politique est désormais assuré à l'échelon départemental, sous l'autorité du préfet, afin d'apporter des réponses adaptées aux situations locales.

De nombreux outils pour prévenir ou enrayer les processus de radicalisation ont été créés. Ils permettent un dialogue permanent entre les autorités, les acteurs locaux et la société civile. En voici quelques exemples :

- l'ouverture d'une plateforme téléphonique nationale dédiée aux familles, qui permet la signalisation d'un proche (N° vert : 0 800 005 696)
- la création d'un fichier de suivi des individus radicalisés, le Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation terroriste ou FSPRT ;
- l'élaboration d'une grille d'indicateurs de radicalisation violente, utilisable par tous les acteurs de terrain ;
- l'ouverture d'un site Internet dédié à la prévention et à la lutte contre la propagande djihadiste ([Stop-djihadisme.gouv.fr](http://Stop-djihadisme.gouv.fr)).
- la création d'équipes mobiles d'intervention ;
- l'ouverture, en septembre dernier, du premier centre de prévention, d'insertion et de citoyenneté, localisé en Indre-et-Loire.

### **UN PLAN D'ACTION À DÉFINIR DANS CHAQUE CONTRAT DE VILLE**

Même si tous les territoires sont aujourd'hui concernés par les phénomènes de radicalisation, Patrick Kanner, a rappelé les mesures plus spécifiques qui concernent les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Désormais, chacun des 435 contrats de villes devra être complété, d'ici la fin de l'année, par un plan d'actions sur la prévention de la radicalisation. Les 317 délégués du préfet présents dans les quartiers assurent un rôle d'appui pour élaborer ces plans. Il a également souligné le rôle « majeur » des associations dans la prévention spécialisée. « Le mal auquel nous sommes confrontés n'est pas l'affaire exclusive du Gouvernement, elle n'est pas la responsabilité d'un camp. Elle appelle une mobilisation générale de la société », a-t-il rappelé.

## QUESTIONS

### **Question N°1**

Comment sont financées en partie les actions des collectivités territoriales pour lutter contre la radicalisation ? (1 point)

### **Question N°2**

A partir du texte, comment s'organisent la politique de la prévention et le traitement de la radicalisation ? ( 5 points)

### **Question N°3**

Quels sont les différents acteurs de la prévention de la radicalisation ? ( 3 points)

### **Question N°4**

Qui assure la coordination des acteurs et actions menées ? (1 point)

### **Question N°5**

Quel est l'intérêt d'un pilotage au niveau départemental ? ( 2 points)

### **Question N°6**

A qui s'adressent les mesures plus spécifiques et comment sont - elles élaborées ? (3 points)

### **Question N°7**

Qu'est - ce qu'un travail partenarial ? ( 2 points)

### **Question N°8**

Donner une définition du mot « pragmatisme » (1 point)

*2 points seront attribués à la présentation générale*

